



Bruxelles, le 4 mai 2018  
(OR. en)

8301/18

JEUN 48  
MIGR 51  
SOC 213  
EDUC 134

**NOTE**

---

Origine:	Comité des représentants permanents (1 <sup>re</sup> partie)
Destinataire:	Conseil
N° doc. préc.:	7831/1/18 JEUN 37 MIGR 45 SOC 187 EDUC 121 REV 1
Objet:	Projet de conclusions du Conseil sur le rôle de la jeunesse pour faire face aux défis démographiques dans l'Union européenne - <i>Adoption</i>

---

Lors de sa réunion du 2 mai 2018, le Comité des représentants permanents a constaté que les conclusions visées en objet faisaient désormais l'objet d'un accord unanime.

Le Conseil est par conséquent invité à adopter les conclusions sur la base du texte figurant en annexe et à les transmettre en vue de leur publication au Journal officiel.

## Projet

### **Conclusions du Conseil sur le rôle de la jeunesse pour faire face aux défis démographiques dans l'Union européenne**

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

RAPPELANT:

1. Le contexte politique dans lequel s'inscrit cette question, tel qu'il est présenté à l'annexe des présentes conclusions.
2. Qu'une des quatre grandes priorités de la présidence bulgare du Conseil de l'UE est "L'avenir de l'Europe et les jeunes - la croissance économique et la cohésion sociale".

PREND NOTE DE CE QUI SUIT:

3. Les initiatives politiques prises au sein de l'Union européenne, comme le Cadre renouvelé pour la coopération européenne dans le domaine de la jeunesse (Stratégie de l'Union européenne en faveur de la jeunesse pour la période 2010-2018), Erasmus+, la Garantie pour la jeunesse, l'Initiative pour l'emploi des jeunes, le Partenariat en faveur de la jeunesse conclu avec le Conseil de l'Europe et Erasmus +, qui illustrent les différentes approches suivies pour bâtir une société dans laquelle le potentiel de tous les jeunes, de quelque horizon que ce soit, est développé et où ceux-ci acquièrent les compétences qui leur sont nécessaires pour s'épanouir aussi bien comme citoyens dans une société démocratique que dans leur vie professionnelle et privée.
4. Les conclusions du Conseil européen de décembre 2017, dans lesquelles les chefs d'État ou de gouvernement ont invité les États membres, le Conseil et la Commission à, notamment, "intensifier la mobilité et les échanges" dans l'UE.
5. Le rapport annuel 2016 sur la mobilité de la main-d'œuvre à l'intérieur de l'UE, publié en mai 2017.

## CONSCIENT DE CE QUI SUIT:

6. L'Union européenne est confrontée à des défis démographiques, en partie en raison de l'augmentation des flux migratoires dans les pays et entre ceux-ci, du vieillissement de la population, de l'instabilité régionale et des suites de la crise financière et économique.
7. Les défis démographiques sont susceptibles de toucher en particulier les jeunes. Aujourd'hui, le chômage des jeunes reste considérable<sup>1</sup> dans certains États membres, malgré les efforts entrepris à la fois au niveau de l'UE et sur le plan national pour y remédier, comme l'établissement de la Garantie pour la jeunesse. Les jeunes peuvent décider de quitter leur région d'origine pour étudier ou travailler à l'étranger, pour des raisons diverses comme les conséquences de la crise économique, le chômage des jeunes ou un choix personnel, en quête d'un meilleur avenir personnel et/ou professionnel. Leur choix de vivre hors de leur pays d'origine peut induire des tendances démographiques négatives pour certains des pays concernés, comme une migration nette négative et une moindre population de jeunes.
8. La libre mobilité des jeunes est un principe fondamental de l'Union, et elle contribue dans une très large mesure à promouvoir la compréhension mutuelle et les partenariats, dans la mesure où elle permet aux jeunes d'acquérir les connaissances et aptitudes susceptibles de les aider à bien saisir les diverses façons d'envisager la vie et les différentes situations auxquelles ils pourraient être confrontés. Elle contribue par ailleurs à l'assimilation de l'identité et des valeurs européennes.
9. Il est capital de développer encore le partenariat existant entre les intervenants du secteur de la jeunesse et ceux d'autres secteurs, lorsque c'est possible, afin de renforcer la résilience, l'équilibre et l'équité au sein de l'Union. Dans ce contexte, il importe de continuer à promouvoir les valeurs européennes communes en tant que principe essentiel du renforcement de la cohésion sociale, ainsi que le bien-être des jeunes, en particulier des moins favorisés d'entre eux.

---

<sup>1</sup> [http://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php/Unemployment\\_statistics](http://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php/Unemployment_statistics).

CONSTATE CE QUI SUIT:

10. La mobilité des jeunes est importante pour leur épanouissement professionnel et personnel. Elle les aide à comprendre l'interculturel et développe leur sensibilité, de manière à leur permettre de vivre dans une société harmonieuse et équitable. Dans le même temps, la libre circulation est susceptible d'avoir des répercussions au niveau national, comme une faible population de jeunes dans certaines zones rurales.
11. La mobilité à des fins d'apprentissage peut par ailleurs susciter chez les jeunes une plus grande prise de conscience concernant la citoyenneté active et la solidarité, leurs droits et responsabilités, la prise en compte et le respect des valeurs démocratiques et de la diversité culturelle, ainsi que la garantie de la liberté d'expression et de conviction, même si l'acquisition des compétences nécessaires de la vie courante est essentielle.
12. Que les jeunes décident ou non de rester dans leur pays d'accueil ou de retourner dans leur région d'origine, ils devraient pouvoir vivre dans un environnement inclusif où ils peuvent aisément mettre au service de la société les compétences nouvellement acquises grâce à leur libre circulation au sein de l'Union européenne. Cela pourrait être bénéfique pour leur épanouissement personnel et professionnel, ainsi que pour le rôle actif qu'ils sont appelés à jouer dans la société dans laquelle ils décident de vivre.

SOULIGNE CE QUI SUIT:

13. L'orientation professionnelle contribue dans une large mesure à aider les jeunes à déterminer leurs compétences et à prendre des décisions en connaissance de cause. Il importe de doter les jeunes des compétences nécessaires, comme les compétences linguistiques et en matière de communication ainsi que les compétences interculturelles, pour faciliter leur adaptation dans leur région d'origine ou dans les pays d'accueil. Dans ce contexte, l'animation socio-éducative est fondamentale car elle constitue l'un des principaux instruments de développement des compétences essentielles de la vie courante, nécessaires aux jeunes pour faire face aux difficultés économiques, politiques, sociales et culturelles qui pourraient résulter de la migration. Elle peut également avoir un impact sur l'accès de ceux-ci à un emploi de qualité, leur inclusion sociale et leur citoyenneté active.
14. L'animation socio-éducative et l'apprentissage non formel et informel devraient aider les jeunes à maximiser leur potentiel et à mener durablement une vie privée, sociale et professionnelle satisfaisante et productive, qu'ils aient décidé de rester dans leur pays d'accueil ou de retourner dans leur région d'origine.
15. Posséder davantage d'informations et de données sur les défis que la mobilité accrue pose aux jeunes aiderait à dresser un état des lieux plus détaillé.

INVITE LES ÉTATS MEMBRES À:

16. Promouvoir les partenariats et les perspectives au niveau transsectoriel pour permettre, le cas échéant, une inclusion ou une intégration effective des jeunes dans leur pays d'accueil ou à leur retour chez eux.
17. Œuvrer à ce que les organisations d'animation socio-éducative travaillant pour et avec les jeunes contribuent à développer chez ceux-ci les compétences de la vie courante, notamment les compétences linguistiques et en matière de communication, pour leur permettre de mieux participer à la vie civique et civile dans un contexte européen.

18. Envisager de prendre en compte l'impact des défis démographiques qui se posent aux jeunes dans l'Union et d'approfondir le débat sur la question.
19. Promouvoir l'attrait des zones défavorisées, y compris les possibilités en matière d'éducation et d'emploi ainsi que les facilités et services pour les jeunes.

INVITE LES ÉTATS MEMBRES ET LA COMMISSION EUROPÉENNE, DANS LEURS DOMAINES DE COMPÉTENCE RESPECTIFS, À:

20. Faciliter l'accès aux données et la diffusion de celles-ci, ainsi que l'échange de bonnes pratiques pour ce qui est de faire face aux défis démographiques que pose la libre mobilité des jeunes, au moyen de différents vecteurs comme le rapport de l'UE sur la jeunesse, le Youth Wiki et d'autres canaux et plateformes existants.
21. Envisager l'organisation d'une manifestation internationale réunissant les États membres et intervenants intéressés pour examiner en détail l'impact des défis démographiques qui se posent dans le cadre de la libre circulation des jeunes.
22. Continuer à œuvrer ensemble pour faire en sorte que les présentes conclusions soient prises en compte dans le contexte des travaux en cours sur les perspectives stratégiques pour la coopération européenne dans le domaine de la jeunesse et dans d'autres domaines.
23. Promouvoir l'attrait des zones défavorisées, en recourant aux fonds régionaux européens, le cas échéant.

INVITE LA COMMISSION EUROPÉENNE À:

24. Examiner la possibilité de favoriser toutes les formes de dialogue entre jeunes vivant hors de leur région d'origine, ainsi qu'avec les jeunes des pays d'accueil, avec le concours du Réseau international de la jeunesse, des bureaux EURODESK établis dans l'Union européenne ou d'autres réseaux existants.
25. Maintenir et développer la phase préparatoire (notamment la formation linguistique et la sensibilisation à la dimension interculturelle) des programmes de mobilité de l'UE en faveur des jeunes.

---

Dans le cadre de l'adoption des présentes conclusions, le Conseil RAPPELLE en particulier ce qui suit:

1. Recommandation du Parlement européen et du Conseil sur les compétences clés pour l'éducation et la formation tout au long de la vie - JO L 394, 2014
2. Recommandation du Conseil relative à la validation de l'apprentissage non formel et informel - JO C 398, 2011
3. Conclusions du Conseil sur la contribution de l'animation socio-éducative de qualité au développement, au bien-être et à l'inclusion sociale des jeunes - JO C 168, 2013
4. Conclusions du Conseil relatives à l'amélioration de l'inclusion sociale des jeunes qui ne travaillent pas, ne suivent pas d'études ni de formation - JO C 30, 2013
5. Conclusions du Conseil sur le renforcement de l'animation socio-éducative auprès des jeunes pour garantir la cohésion sociale - JO C 170, 2015
6. Résolution du Conseil relative à la promotion de la participation politique des jeunes à la vie démocratique en Europe - JO C 147, 2015
7. Rapport conjoint du Conseil et de la Commission sur la mise en œuvre du cadre renouvelé pour la coopération européenne dans le domaine de la jeunesse (2010-2018) - JO C 41, 2009
8. Rapport annuel 2016 sur la mobilité de la main-d'œuvre à l'intérieur de l'UE, publié en mai 2017
9. Conclusions du Conseil européen de décembre 2017, chefs d'État ou de gouvernement - EUCO 19/1/17
10. Conclusions du Conseil sur le rôle de l'animation socio-éducative à l'appui du développement, chez les jeunes, de compétences de la vie courante essentielles, propices à une transition réussie vers l'âge adulte, la citoyenneté active et la vie professionnelle – JO C 189, 2017
11. Nouvelle stratégie en matière de compétences
12. Recommandation du Conseil sur l'établissement d'une garantie pour la jeunesse, JO C 120, 2013